



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 2 avril 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2019 et de la réunion jointe du 12 mars 2019
2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
 - 1° le Code de la sécurité sociale ;
 - 2° le Code du travail ;
 - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
 - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
 - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
 - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
 - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
 - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Présentation par Monsieur le Ministre des volets du budget relevant de sa compétence

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Emile Eicher, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger remplaçant Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, Mme Carole Hartmann, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini

Mme Octavie Modert, observateur

M. Lex Delles, Ministre du Tourisme, Ministre des Classes moyennes

Mme Françoise Schlink, M. Gilles Scholtus, M. Ricky Wohl, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Max Hahn, M. Roy Reding

*

Présidence : Mme Joëlle Elvinger, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2019 et de la réunion jointe du 12 mars 2019

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

- 2. 7450** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :**
- 1° le Code de la sécurité sociale ;**
 - 2° le Code du travail ;**
 - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)**
 - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;**
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**
 - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;**
 - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;**
 - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;**
 - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;**
 - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes**

- Présentation par Monsieur le Ministre des volets du budget relevant de sa compétence

Après quelques mots introductoires, Madame la Présidente Joëlle Elvinger invite Monsieur le Ministre Lex Delles à présenter d'abord les principales adaptations entreprises au niveau du budget consacré au « Tourisme » avant de passer en revue celui alloué aux « Classes moyennes ».

- Tourisme

Monsieur le Ministre explique que l'accent que le Gouvernement a annoncé vouloir mettre sur la **digitalisation** se retrouve dans le budget projeté. De son avis, cette transformation digitale doit de prime abord rendre plus aisé l'accès à l'information touristique aux touristes en séjour au Luxembourg et ceci par

la création d'une application informatique pour portables. Ainsi, les postes budgétaires ayant trait à l'élaboration d'études ont été fortement augmentés. L'augmentation de ces postes vise également à mettre en œuvre la nouvelle stratégie touristique.

Un autre poste augmenté remarquablement est celui des « Frais de publicité, de sensibilisation et d'**information** ». Même si le bouche à oreille est important et fonctionne bien pour le Luxembourg, comme vient de le montrer une étude, il ne suffit pas de s'y fier. Ainsi, en juin de cette année encore, le Ministère envisage de lancer une campagne intitulée « *Vakanz doheem* » et ciblée sur les résidents, puisque ceux-ci connaissant dans leur majorité très peu les possibilités de vacances au Luxembourg. Egalement tous les labels touristiques sont financés par l'intermédiaire de cet article budgétaire qui servira également à lancer le nouveau label de « Green Tourisme » qui sera élaboré en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Ce nouveau label qui saura être conféré à des acteurs dans le secteur touristique au sens large permettra notamment de réagir à une demande croissante d'organiseurs de congrès internationaux qui souhaitent placer leur événement sous un tel label. L'orateur évoque encore quelques événements touristiques qui seront financés via cet article.

L'effort de digitalisation visera également les publications « What's on » des ORT. Selon l'orateur, ces publications régulières ne sont pas connues et consultées « à leur juste valeur ». Il s'agira donc non seulement de les simplifier, mais de pouvoir fournir des informations ciblées et en direct au touriste, tout en regroupant l'ensemble des informations provenant de différents acteurs touristiques (hôtellerie, restaurateurs, attractions touristiques...).

Un autre instrument qui vient d'être créé, tel qu'annoncé au programme gouvernemental, afin de promouvoir de manière ciblée et professionnelle le secteur MICE¹ est le *Luxembourg Convention Bureau*. Ce groupement d'intérêt économique, porté par l'Etat et la Ville de Luxembourg, vient d'engager un directeur. Cette initiative se reflète dans le nouvel article budgétaire 41.001 doté pour l'année 2019 de 870 000 euros. L'objectif stratégique est de placer le Grand-Duché dans le top 50 mondial des destinations accueillant des congrès internationaux.

Le projet de budget témoigne également de la volonté de « renforcer les acteurs régionaux ». La **professionnalisation** des filières touristiques locales et régionales est ainsi visée. Les nouvelles conventions qui sont en cours d'élaboration exigeront la participation des acteurs subventionnés à un minimum de formations. A leur tour, les ORT s'engagent à offrir les formations afférentes.

Débat:

- **Autres labels touristiques** – Monsieur Marc Goergen renvoyant à la tendance du végétalisme² et de labels hôteliers afférents vus dans d'autres pays, Monsieur le Ministre Lex Delles précise qu'un tel label n'existe pas encore au Luxembourg et que son ministère se concentrera de prime abord sur l'élaboration du label « Green

¹ Acronyme anglais pour « Meetings, Incentives, Congresses, Events »

² *Veganismus : Weltanschauung, die, in Bezug auf Ernährung, zum Verzicht auf alle Produkte, die zur Gänze oder teilweise von Tieren gewonnen werden, fordert.*

Tourisme ». Deux réunions de concertation à ce sujet ont déjà eu lieu avec le ministère en charge de l'Environnement ;

- **Esprit écologique** – Suite à une intervention de Monsieur Marc Goergen concernant le « Green Tourisme », Monsieur le Ministre précise que déjà actuellement son ministère veille à ce que les gadgets publicitaires, entre autres évoqués par l'intervenant, respectent des critères de durabilité ;
- **Professionnalisation des acteurs régionaux et impact budgétaire** – Suite à une question afférente de Madame Stéphanie Empain, Monsieur le Ministre précise que l'article budgétaire 33.021 a été augmenté de 2 124 017 à 2 549 478 euros. Mise à part la hausse liée à l'inflation, la dotation a été augmentée. Ainsi, 250 000 euros supplémentaires accordés doivent servir à financer un projet touristique spécifique d'envergure élaboré dans un ORT et qui vise à digitaliser la publication « What's on ». De plus, il s'agissait de tenir compte des nouvelles conventions en ce qui concerne les formations à offrir dans l'avenir, mais également de la collaboration plus étroite prévue avec les Ministères en charge de la Culture, de l'Environnement, des Infrastructures afin d'intégrer certains sites, archéologiques par exemple, dans la promotion touristique réalisée par les ORT sans que ceux-ci aient été proposés par un syndicat d'initiative ;
- **Zones vertes et infrastructures hôtelières** – Disant partager les éloges exprimés par Madame Empain concernant l'initiative prise en matière de « Green Tourisme », Monsieur Gilles Roth critique que ce même Gouvernement se refuse à des projets de communes visant à permettre la construction d'infrastructures hôtelières dans leurs zones vertes et plaide pour une adaptation ponctuelle de la législation sur la protection de la nature.

Madame Stéphanie Empain remarque que dans ces régions touristiques du pays qu'elle connaît la problématique soulevée ne se pose pas, mais bien l'inverse – que faire d'infrastructures hôtelières vacantes ou d'établissements sans successeur et susceptibles de fermer d'ici quelques années ? C'est à ce sujet qu'il serait utile de mener des réflexions politiques, problématique dont le Gouvernement s'est déjà dit conscient. L'achat, la rénovation et la remise en location de pareilles infrastructures dans les régions touristiques par la main publique ont ainsi été évoqués comme réponse possible. Monsieur le Ministre confirme ces propos et précise que le présent projet de budget de l'Etat ne prévoit pas encore des sommes pour pareilles acquisitions, opérations qui, de toute manière, seraient exécutées par le Ministère des Finances.

Renvoyant à un récent entretien téléphonique avec le responsable de la commune de Mamer, Monsieur le Ministre estime que Monsieur le Député-Maire a parlé *pro domo*. L'idée évoquée de Monsieur le Député-Maire se heurte aux restrictions de la loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Monsieur Eugène Berger intervient pour appuyer Monsieur le Ministre en rappelant la genèse de ladite législation et les longues discussions concernant les constructions permises en zone verte. Face aux restrictions pesant sur des constructions en zone verte (études préalables, autorisations requises de la part du ministère en charge de l'Environnement etc.),

l'intervenant recommande aux communes concernées de prévoir dans leur PAG une ou des zones hôtelières.

Notant que la législation évoquée n'est pas de la compétence du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, Madame la Présidente Joëlle Elvinger clôt cette discussion.

- *Classes moyennes*

Monsieur le Ministre explique que son budget attribué aux Classes moyennes se caractérise principalement par des aides publiques à allouer aux petites et moyennes entreprises en application des lois-cadres afférentes (ca. 70% de ce budget). Lorsqu'on y ajoute les sommes prévues pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce et Pro Artisanat ainsi que pour la mise en œuvre du Plan d'action PME on parvient à quasiment la totalité des dépenses prévues par cette Direction générale.

Débat:

- **Amélioration structurelle des PME** – Madame la Présidente Joëlle Elvinger s'interrogeant sur le saut budgétaire de l'article 53.040, Monsieur le Ministre explique que de nouvelles aides prévues dans les lois-cadres sont à l'origine de cette hausse à 12 000 000 euros de subventions en capital. L'orateur renvoie ainsi aux régimes d'aide « catastrophes naturelles », « jeunes entreprises », mais également aux aides liées aux programmes « Fit 4 Digital » et « Fit 4 Service » ;
- **Reprises d'entreprises** – Suite à une question afférente de Monsieur Marc Spautz, Monsieur le Ministre précise que le poste budgétaire qui vient d'être évoqué par Madame la Présidente comporte également les aides visant à faciliter la reprise d'entreprises à succession vacante.

Luxembourg, le 10 avril 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

La Présidente de la Commission des Classes moyennes
et du Tourisme,
Joëlle Elvinger